

Date: Le mercredi 3 mars 1999 - n° 2

Heure: 14 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 14 h 02.

Moment de recueillement

M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement relativement à la légalité de la présente séance.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur cette question de règlement, M. le Président prend la question en délibéré.

À la suite d'une suspension de trente minutes, M. le Président rend la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'Assemblée a été convoquée pour le 2 mars 1999 par une proclamation émise par le lieutenant-gouverneur en conformité avec l'article 5 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*. Une fois l'Assemblée convoquée, le déroulement de ses séances est régi par les dispositions permanentes du Règlement ou par un ordre spécial. En l'espèce, le déroulement des séances des 2, 3 et 4 mars 1999 a été déterminé dans l'ordre spécial adopté par l'Assemblée le 2 mars. En conséquence, l'Assemblée siège conformément à la loi et ses travaux se déroulent selon les règles qu'elle s'est donnée.

Du consentement de l'Assemblée, M. Brassard, leader du gouvernement, dépose :

Copie de la proclamation convoquant l'Assemblée nationale pour le 2 mars 1999.
(Dépôt n° 4-19990303)

M. le Président informe l'Assemblée que Son Honneur le lieutenant-gouverneur va maintenant prononcer l'allocution d'ouverture de la session.

L'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur, fait son entrée à l'Assemblée nationale et, ayant pris place au fauteuil, lit l'allocution d'ouverture suivante :

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Chef de l'Opposition officielle,
Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs de l'Assemblée nationale,
Distingués invités,
Mesdames, messieurs,

Nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle session de notre Assemblée nationale, avec l'équipe d'hommes et de femmes que le peuple du Québec a choisie comme représentants, le 30 novembre dernier.

En tant que première femme lieutenant-gouverneur, permettez-moi de souligner d'abord le choix judicieux qu'ont fait les électeurs et les électrices d'élire à cette assemblée un nombre record de femmes.

Record pour le total des députés féminins, 29 ; record pour le nombre de femmes députées dans le parti majoritaire, 19 ; record pour le nombre de femmes membres du conseil des ministres, 9.

Les femmes du Québec sont en train de prendre une place de plus en plus importante dans les lieux de pouvoir, et nous devons tous nous réjouir d'abord de leur décision de s'engager dans un métier exigeant et exaltant, nous réjouir ensuite de leur nomination à des postes importants de responsabilités, autant au gouvernement que dans l'opposition.

Je voudrais prendre un moment pour saluer en votre nom à tous, les nombreux membres de cette Assemblée qui ne sont plus parmi nous. Plusieurs ont pris la décision de tirer leur révérence après des années de contribution au bien collectif, j'en nommerai trois, parmi les aînés, qui ont laissé une empreinte particulière dans la vie publique québécoise. Dans l'équipe gouvernementale, le Dr Camille Laurin a présidé à un tournant essentiel de notre vie collective, la conception, l'adoption et l'application de la Charte québécoise de la langue française et Jean Garon aura marqué à jamais le zonage agricole du Québec. Dans l'équipe de l'opposition officielle, John Ciaccia, qui était le doyen de l'Assemblée, a été présent à un autre tournant, en tant que signataire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

3 mars 1999

Nous saluons aussi ceux qui nous ont quittés dans le feu du combat électoral et nous avons une pensée particulière pour l'ex-député de Masson, Yves Blais, dont la vie fut écourtée alors même qu'il faisait campagne.

Cette Assemblée, une des doyennes des assemblées délibérantes au monde, est la gardienne des droits du Québec, et elle est tournée vers l'avenir.

En Occident, cette Assemblée a souvent été à l'avant-garde du travail visant à rendre le processus démocratique plus efficace, plus transparent, plus équitable. Lors de la dernière législature, des améliorations ont été apportées pour élargir la liberté d'action des électeurs tout en préservant l'égalité des électeurs devant le vote. Le bulletin de vote a été modifié pour écarter toute ambiguïté sur la volonté exprimée par l'électeur. Maintenant, les partis s'entendent pour aborder directement la question de l'identification des électeurs au moment du vote pour préserver de façon encore plus certaine les droits de chacun.

Ce soin que nous mettons à nos législations démocratiques et l'importance que nous consacrons aux débats entourant les scrutins et les référendums sont à l'honneur des électeurs comme des élus.

Le Québec est une terre de la démocratie et je tiens à féliciter les membres de cette assemblée qui, depuis plus d'une dizaine d'années, font de notre Assemblée et de notre capitale nationale un carrefour mondial de la démocratie.

En 1995, plus d'une centaine de parlementaires de l'Association parlementaire de la francophonie avaient choisi Québec comme lieu de rencontres.

En 1997, à l'initiative de notre Assemblée nationale, 900 participants représentant 28 pays se donnaient rendez-vous à Québec pour la première rencontre de la Conférence parlementaire des Amériques. L'Assemblée nationale exerce un rôle de premier plan dans cette organisation destinée à contribuer de façon significative au processus d'intégration des Amériques.

L'été prochain, plus de 150 parlementaires canadiens membres du Commonwealth seront reçus par l'Assemblée nationale pour leurs délibérations. Puis, en décembre prochain, pas moins de 1000 parlementaires des 50 États américains seront à Québec pour leur congrès annuel.

Chacune de ces activités est doublement enrichissante pour notre démocratie et nos citoyens. D'abord, elles témoignent de l'ouverture des élus québécois sur le monde, de leur désir d'échanger des expériences, d'apprendre et de partager. Ensuite, elles renvoient au monde

3 mars 1999

l'image d'un Québec moderne, ouvert et démocratique, d'un Québec qui se place exactement à la jonction de deux tendances qui façonnent la planète : celle de la mondialisation des échanges économiques, sociaux, culturels et politiques et celle de la défense des identités et des personnalités nationales.

Sur ces deux principes, les membres de l'Assemblée sont unanimes et cela fait du Québec un lieu par excellence de réflexions et d'échanges sur ces sujets.

Engagée dans les débats de fond qui secouent la planète, cette Assemblée a beaucoup fait, pour remettre le Québec lui-même sur des bases plus solides.

Lorsque mon prédécesseur a prononcé, il y a trois ans, le dernier discours inaugural, les membres de cette Assemblée et les représentants du Québec tout entier venaient juste de décider, lors de la Conférence socio-économique de Québec, d'un objectif et d'un échéancier : permettre au Québec d'atteindre le déficit zéro pendant l'exercice budgétaire commençant le premier avril 1999.

Unaniment, cette Assemblée a adopté dans une loi cet objectif et ce calendrier. Et les élus ont donné l'exemple. Dans une vaste entreprise où tous ont été mis à contribution, le gouvernement a demandé aux employés de l'État de réduire de 6% leur masse salariale.

Toutes les indications nous portent à croire que ce grand chantier collectif portera ses fruits dans le budget que le gouvernement déposera d'ici peu. Cette mission difficile est sur le point d'être, non seulement réussie, mais de porter des fruits qui permettront de mettre un terme aux compressions et d'augmenter, comme l'a signifié le gouvernement, la rémunération des employés de l'État qui ont beaucoup contribué, par leur dévouement et leur travail à l'atteinte de l'objectif.

Cette Assemblée doit être félicitée pour ce remarquable travail.

Au cours des mois et des années qui viennent, vos débats tourneront autour de thèmes nouveaux : maintenant que les finances collectives des Québécois sont saines, dans quelle direction faut-il conduire l'investissement social nouveau ; comment susciter plus de croissance économique et d'emploi ; comment combattre la pauvreté et l'iniquité ; comment faire une place renouvelée aux jeunes comme aux aînés ; comment susciter la convergence de Québécois de toutes origines dans des projets communs ; comment penser le Québec du 21ème siècle ?

Une députation renouvelée, un gouvernement renouvelé, un nouveau chef de l'Opposition

3 mars 1999

officielle avec une équipe également renouvelée, voilà la démocratie québécoise bien équipée pour aborder de façon neuve des débats et des défis qui permettront à la société de demain, à notre jeunesse surtout, d'être habitée d'espérance. Il nous appartient de faire en sorte que nos jeunes puissent évoluer dans un monde accueillant, rempli de cette volonté de partenariat qui sait conjuguer la connaissance et la passion avec l'expérience.

J'invite mes concitoyens et mes concitoyennes à faire confiance aux hommes et aux femmes de cette assemblée, et à les appuyer. Il nous faut garder à l'esprit qu'ils ont fait le choix de l'action politique dans le but de faire avancer la société. Dans l'exercice quotidien de leurs fonctions, ils sont appelés à partager leurs sens des valeurs, leurs points communs, leurs divergences de vues, dans un esprit de respect et de bonne entente, dans un climat de conciliation et de convivialité. N'est-ce pas ainsi que s'installe la communication - la vraie - celle qui naît d'un effort de compréhension mutuelle, celle qui s'enrichit à même les différences, celle qui permet de développer.

Nos parlementaires ont l'énorme responsabilité de créer les changements qui favoriseront notre entrée dans le nouveau millénaire. Rappelons-nous que changer permet d'apprendre et apprendre permet de changer.

Mesdames et messieurs de l'Assemblée nationale, l'avenir offre d'immenses possibilités à la mesure des motivations de chacun. Je prie la Divine Providence de vous éclairer, de vous guider, de vous garder en santé et de vous bénir.

Je vous remercie.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur se retire.

M. le Président occupe le fauteuil.

M. Bouchard, premier ministre, prononce ensuite le discours d'ouverture de la session au nom du gouvernement.

3 mars 1999

À 16 h 14, conformément à la motion adoptée à la séance du 2 mars 1999, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 4 mars 1999, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 3 mars 1999, à 16 h 24, à l'Hôtel du Parlement, en présence du Président et de M. Bissonnet, vice-président, de l'Assemblée nationale; de M. Bouchard, premier ministre accompagné de M. Brassard, leader du gouvernement, et de M. Geoffrion (La Prairie); de M. Paradis, leader, et M. Fournier, whip en chef, de l'opposition officielle, de même que M. Cusano (Viau), les représentants du Chef de l'opposition officielle; et de M. Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 10 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU